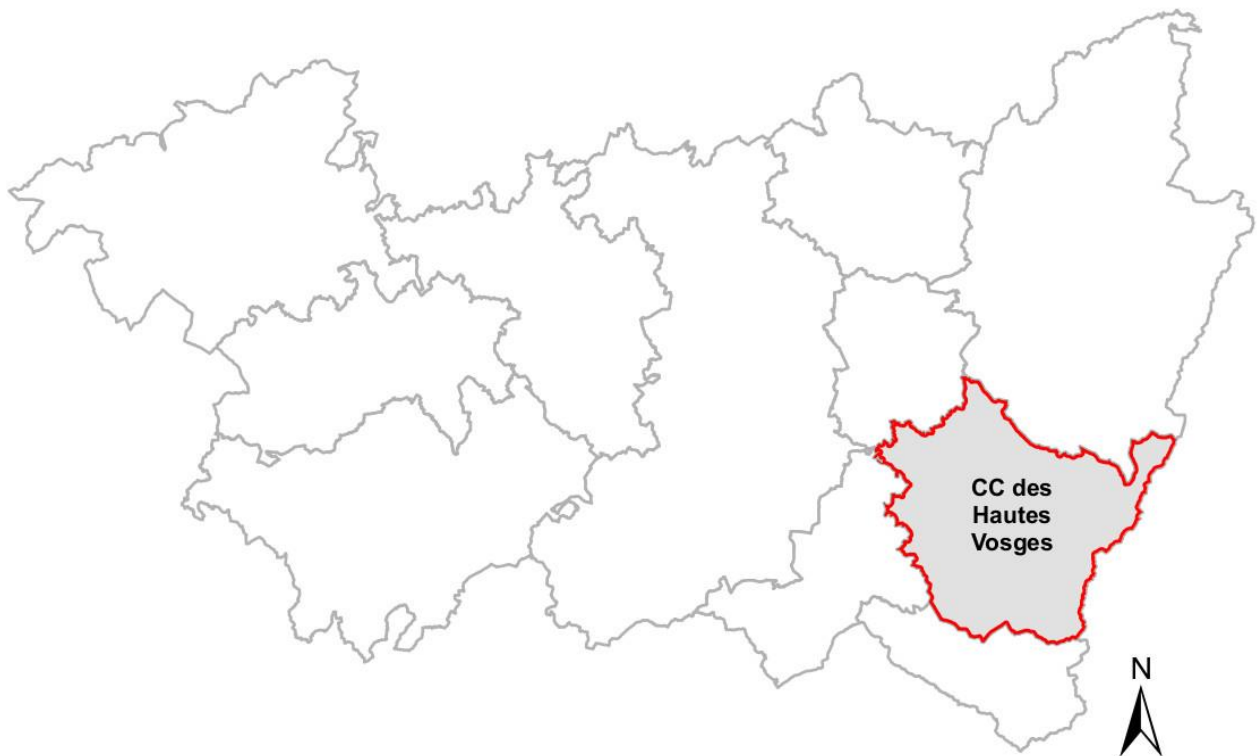




LA VIE EN
VOSGES
le Département



Contrat de territoire 2018 – 2020

AVENANT 2021

Vosges Ambitions 2021

entre le Département des Vosges

et la Communauté de communes des Hautes Vosges

Vu le contrat de territoire 2018-2020 approuvé le 22 octobre 2018 entre le Conseil départemental des Vosges et la Communauté de communes des Hautes Vosges;

Conformément à l'article L. 5211-41-3 du code général des collectivités territoriales, les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties ;

Vu les nouvelles actions que la Communauté de communes des Hautes Vosges souhaite inscrire dans le contrat pour l'année 2021 ;

Il est conclu un avenant au contrat de territoire 2018-2020

Entre :

Le Département des Vosges, représenté par le Président du Conseil départemental, François VANNSON, agissant en vertu d'une délibération en date du

d'une part

Et :

Communauté de communes des Hautes Vosges, représentée par son Président, Monsieur Didier HOUOT, agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du

d'autre part

I - Objet de l'avenant

Dans un premier temps, au vu du contexte électoral municipal 2020, des cantonales en 2021 et de la situation liée à la crise sanitaire, la 3^{ème} génération de contrat de territoires, allant de 2022 à 2026, sera engagée après le renouvellement des mandats départementaux en adéquation avec le plan Vosges.

Dans ces conditions et conformément à l'article V 2 du contrat de territoire deuxième génération 2018-2020, le présent avenant prolonge ledit contrat de territoire d'une année soit jusqu'en 2021.

Ensuite, conformément à l'article IV 2.4 du contrat de territoire, cet avenant complète les actions retenues sur le territoire pour l'année 2021 de la Communauté de communes des Hautes Vosges.

Il actualise des projets déjà identifiés par la Communauté de communes ou nouveaux qui s'inscrivent dans la stratégie partagée du territoire et qui sont le cas échéant susceptibles de mobiliser des aides départementales dans le cadre de sa politique contractuelle.

Un dossier inscrit au contrat ne garantit pas une aide du Département. Les projets identifiés par l'intercommunalité dans les contrats sont ceux qui concourent à la réalisation des priorités stratégiques partagées. Les projets devront faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention qui déterminera l'éligibilité du projet suite à l'instruction du dossier.

II – Modification de l'article V 1 du contrat

Durée du contrat

Le contrat de territoire conclu initialement pour une durée de 3 ans, pour une période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, est prolongé d'une année et prend fin le 31 décembre 2021.

III – Modification de l'article IV 2.4 du contrat

Actions identifiées pour le développement du territoire

La communauté de communes s'engage à :

- Lister les projets structurants que le territoire souhaite mettre en œuvre et déposer pour l'année 2021,
- Élaborer les fiches actions correspondantes à chacun des projets à joindre au dépôt de la demande d'avenant,
- Déposer les dossiers au plus tard au 31 juillet 2021,

L'éligibilité des projets recensés ne sera déterminée qu'après instruction du dossier et sous réserve des crédits disponibles

Projets structurants prévus en 2021

Projets	Maitre d'ouvrage	Montant	Observations
Réhabilitation du bâtiment de l'accueil en foyer hébergement	LA BRESSE	A définir	
Etude préalable d'AMO pour création d'une résidence habitat autonomie	LA BRESSE	35 000 €	
Travaux d'aménagement du Massif du Fossard – Tranche 1 Etude de conception, mise en récit pour l'aménagement des sentiers	CCHV	40 000 € HT	Coût global estimé à 70 000 € HT
Modernisation et extension de l'espace bien-être du complexe nautique des Proyes	LA BRESSE	100 000 €	
Transformation du bâtiment technique du Collège en centre accueil adolescent	SAULXURES SUR MOSELOTTE	109 244 € HT	
Extension et mise en valeur du Musée du Bois (travaux + Moe)	SAULXURES SUR MOSELOTTE	2 008 495 € HT	
Construction de 6 HLL au camping du domaine de Longemer	XONRUPT-LONGEMER	536 000 € HT	
Réhabilitation du gymnase	GRANGES AUMONTZEY	236 079 € HT	
Etude de réflexion pour la restructuration et le devenir du domaine skiable	VENTRON	39 737.50€	

IV - Modalités de suivi et d'évaluation du contrat avec le Département

A l'issue du bilan à mi-parcours effectué en 2019, un bilan final du contrat 2018/2021 sera conjointement réalisé permettant notamment de définir les orientations du contrat 3ème génération.

Fait en 2 exemplaires,

A

le

Le Président
du Conseil départemental,

Le Président
de la Communauté de communes,